STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'indemnisation des demandeurs d'emploi au 2e trimestre 2026

Nombre de demandeurs d'emploi indemnisés

568 000

Au 2e trimestre 2026

+2,1 % sur un an

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS POURSUIT SA PROGRESSION

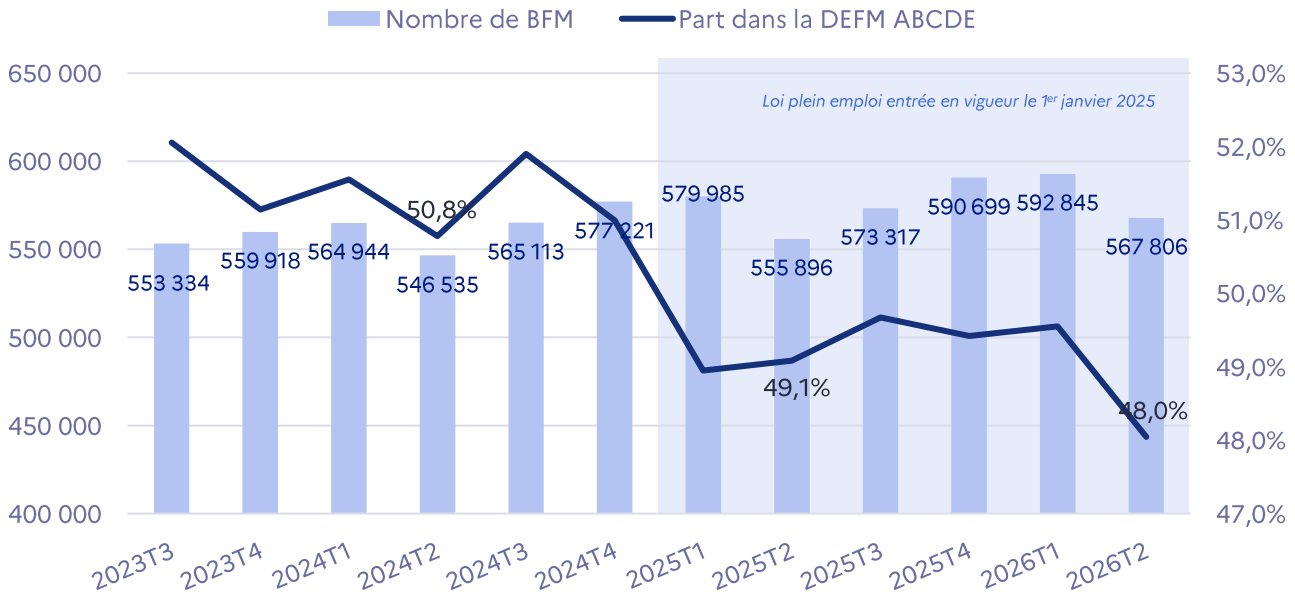
En Île-de-France, 568 000 demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation au 2e trimestre 2026. Cela représente sur le trimestre un demandeur d'emploi indemnisé sur cinq en France métropolitaine.

Ce nombre est en baisse trimestrielle (-4,2 %) et en hausse annuelle (+2,1 %) en lien avec la baisse de 1,2 % sur le trimestre et la hausse de 4,4 % sur un an de la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) en catégories ABCDE. Cette tendance s'observe également en France métropolitaine (-7,4 % sur le trimestre et +0,9 % sur un an).

Les demandeurs d'emploi indemnisés représentent 48,0 % de la DEFM ABCDE (-1,5 point sur le trimestre et -1,1 point sur un an). Cette part a diminué au 1er trimestre 2025 malgré la hausse en volume en raison de la forte augmentation de la DEFM A observée à partir de l'entrée en vigueur de la Loi Plein Emploi au 1er janvier 2025 (+10,5 % sur le trimestre). Au niveau national, cette part est de 45,6 % (-2,6 point sur le trimestre et -0,9 point sur un an).

GRAPHIQUE 1

VOLUME DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE ET PART DANS LA DEFM ABCDE



Lecture : Au 2e trimestre 2026, 567 806 demandeurs d'emploi sont indemnisés en Île-de-France. Cela représente 48,0 % de la DEFM ABCDE de la région sur le trimestre.

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), STMT, données brutes

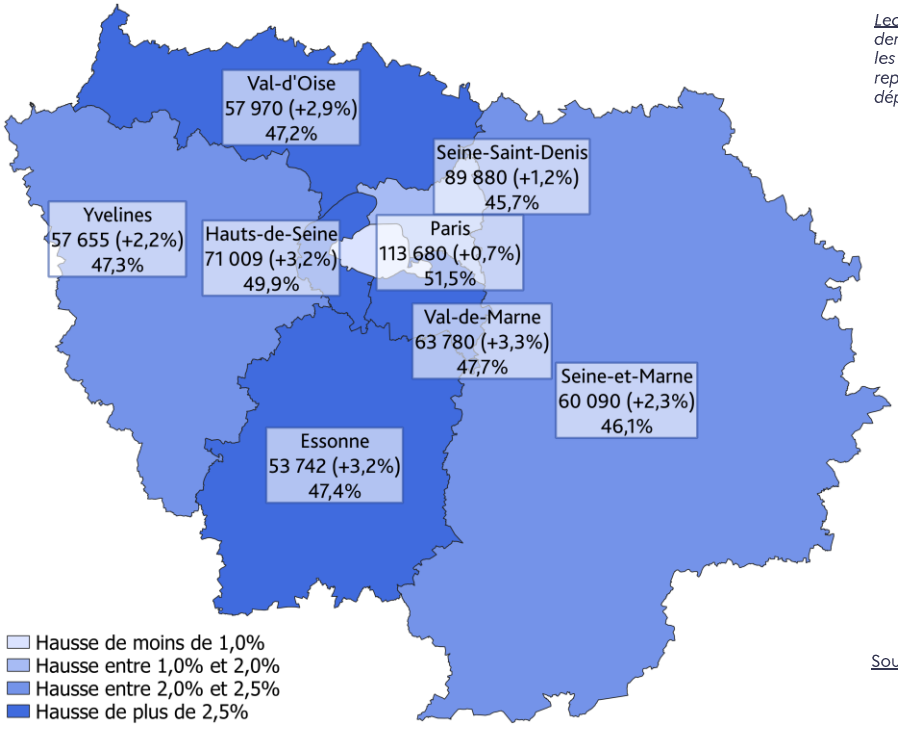
UNE HAUSSE ANNUELLE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PLUS MARQUÉE DANS LE VAL-DE-MARNE, DANS LES HAUTS-DE-SEINE ET EN ESSONNE

Si le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés diminue sur le trimestre dans l'ensemble des départements franciliens, il augmente par rapport à l'année précédente.

Sur le trimestre, la baisse est la plus forte en Essonne (-4,7%) et la plus faible dans le Val-de-Marne (-3,8%). Sur un an, la hausse est la plus faible à Paris (+0,7 %) et la plus élevée dans le Val-de-Marne (+3,3%). Elle est aussi élevée dans les Hauts-de-Seine et en Essonne (+3,2 % dans les deux départements). Quant au département de la Seine-Saint-Denis, la hausse est plus modérée (+1,2%).

La part des demandeurs d'emploi indemnisés dans la DEFM ABCDE est la plus élevée à Paris avec une part de 51,5 % (-1,6 point sur le trimestre et -1 point sur un an). Elle est la plus faible en Seine-Saint-Denis avec une part de 45,7 % (-1,5 point sur le trimestre et -0,9 point sur un an).

CARTE 1
NOMBRE ET ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS, PART DANS LA DEFM ABCDE PAR DÉPARTEMENT

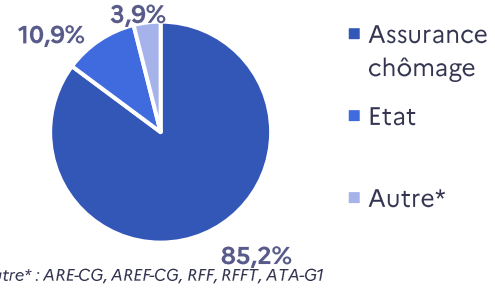


Lecture : Au 2e trimestre 2026, 57 655 demandeurs d'emploi sont indemnisés dans les Yvelines, en hausse annuelle de 2,2 %. Ils représentent 47,3 % de la DEFM ABCDE du département.

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), STMT, données brutes

L'ASSURANCE CHÔMAGE DEMEURE LE PRINCIPAL RÉGIME D'INDEMNISATION MALGRÉ UNE PART EN BAISSE…

GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR RÉGIME D'INDEMNISATION



Autre : ARE-CG, AREF-CG, RFF, RFFT, ATA-G1*

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

Lecture : Au 2er trimestre 2026, 85,2 % des demandeurs d'emploi indemnisés le sont au titre de l'Assurance chômage et 10,9 % perçoivent une allocation d'Etat.

L'Assurance chômage couvre 85,2 % des demandeurs d'emploi indemnisés en Île-de-France au 2e trimestre 2026 (contre 86,3 % en France métropolitaine), en diminution de 0,4 point sur le trimestre et de 0,8 point sur l'année (contre une baisse de 1 point sur le trimestre et une baisse de 0,6 point sur l'année en France métropolitaine).

… ET LA PART DE L'INDEMNISATION POUR FORMATION DIMINUE

Dans le même temps, la part de demandeurs d'emploi indemnisés pour formation, tous régimes confondus, est en baisse de 0,5 point sur le trimestre et de 0,2 point sur l'année (contre une baisse trimestrielle de 0,1 point et annuelle de 0,4 point en France métropolitaine) pour atteindre 7,2 % des demandeurs d'emploi indemnisés au 2e trimestre 2026 (contre 7,6 % en France métropolitaine).

LE MONTANT DE L'INDEMNISATION EST EN PROGRESSION ET EST PLUS ÉLEVÉ DANS LA RÉGION

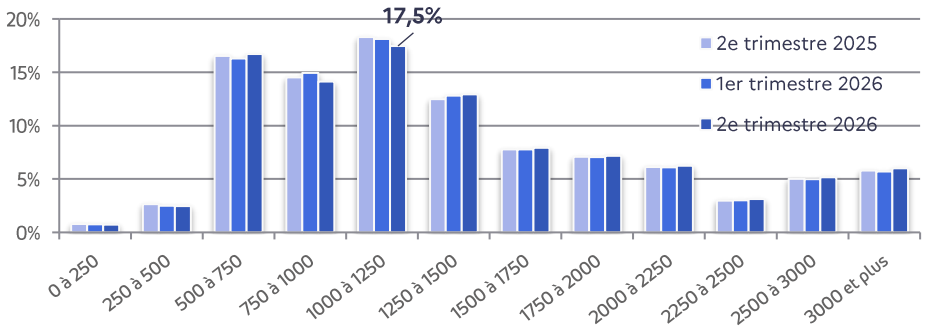
Le montant mensuel moyen de l'indemnisation au 2e trimestre 2026 est de 1 510 euros, en hausse de 19 euros sur un trimestre et de 20 euros sur un an. Le montant mensuel médian de l'indemnisation est quant à lui de 1 227 euros, en hausse de 16 euros par rapport au trimestre précédent et de 18 euros par rapport à l'année précédente. Ces hausses concernent l'ensemble les régimes d'indemnisation.
Le montant mensuel moyen dans la région est supérieur de 212 euros par rapport à la France métropolitaine, contre 92 euros pour le montant médian.

Montant mensuel moyen en Île-de-France

1 510 EUROS

Au 2e trimestre 2026

GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR MONTANT (EN EUROS)



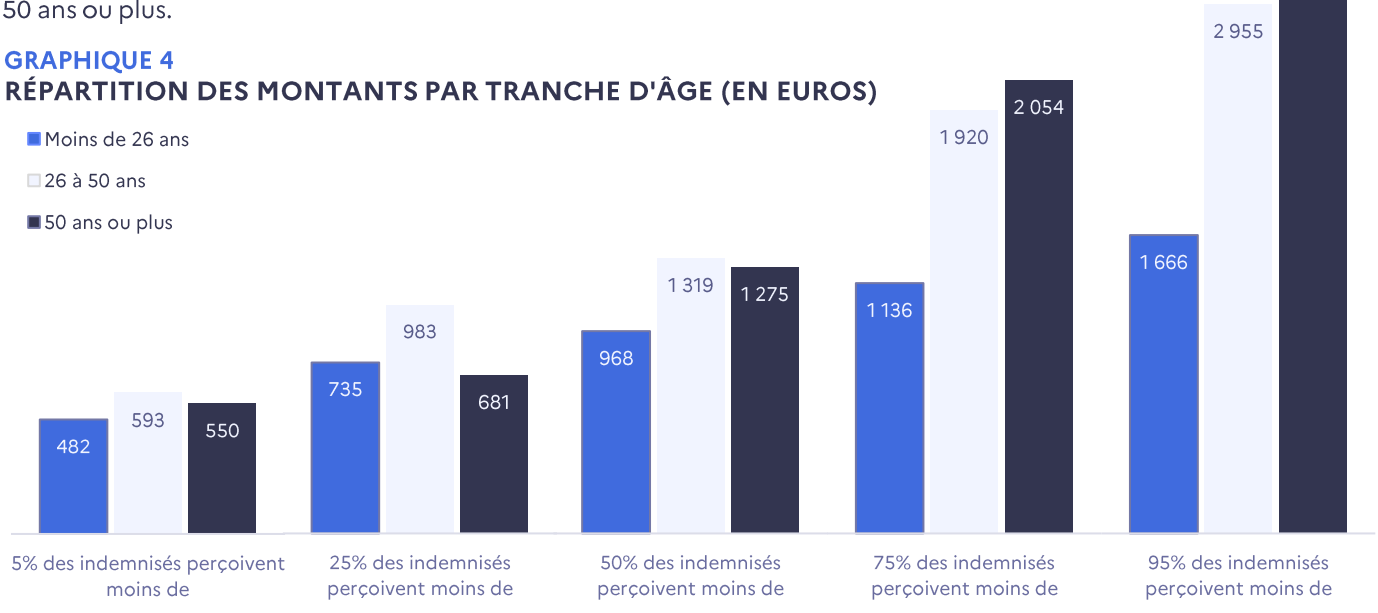
Lecture : Au 2e trimestre 2026, 17,5 % des demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent une indemnité mensuelle comprise entre 1 000 et 1 250 euros.

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

LE MONTANT DE L'INDEMNISATION AUGMENTE AVEC L'ÂGE MAIS DEMEURE INFÉRIEUR POUR LES FEMMES

Au 2e trimestre 2026, les jeunes indemnisés de moins de 26 ans perçoivent en moyenne 974 euros par mois. C'est en moyenne 559 euros de moins que les 26-49 ans et 767 euros de moins que les 50 ans ou plus. Les demandeurs d'emploi indemnisés de 26 à 49 ans perçoivent en moyenne 1 534 euros par mois. Quant aux demandeurs d'emploi indemnisés de 50 ans ou plus, ils perçoivent en moyenne 1 741 euros par mois.
Des disparités de revenu plus ou moins fortes existent également à l'intérieur de chaque classe d'âge. Elles sont particulièrement marquées pour les 50 ans ou plus, pour lesquels 5% des demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent moins de 550 euros par mois quand à l'opposé les 5% les mieux indemnisés de cette tranche d'âge perçoivent plus de 5 213 euros.
Des écarts significatifs existent également entre les hommes et les femmes. Pour toutes les tranches d'âge, les hommes perçoivent davantage que les femmes. L'écart s'établit à 20 euros de plus par mois en moyenne pour les moins de 26 ans, à 107 euros de plus pour les 26-49 ans et à 336 euros de plus pour les 50 ans ou plus.

GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION DES MONTANTS PAR TRANCHE D'ÂGE (EN EUROS)



Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

Lecture : 5% des demandeurs d'emploi indemnisés de moins de 26 ans perçoivent moins de 482 euros par mois en Île-de-France au 2e trimestre 2026.

Sources et définitions

Les données sont issues du Fichier National des Allocataires (FNA). Les données sont définitives jusqu'à octobre 2025. A partir de novembre 2025, les données sont provisoires. La durée de l'indemnisation a été calculée à partir des données sur les sorties d'indemnisation. Ces données ont un recul de 3 mois.
Les demandeurs d'emploi indemnisés sont ici les bénéficiaires en fin de mois, c'est-à-dire qu'ils ont perçu au moins un euro le dernier jour du mois. Les données trimestrielles ont été calculées à partir d'une moyenne des données mensuelles.

Les montants moyens et médians ont été calculés à partir des montants d'allocation journaliers mensualisés sur une base de 30 jours.

DÉFINITIONS STATISTIQUES

La médiane est la valeur qui sépare la moitié de l'ensemble de notre jeu de données. Le montant médian est le montant « milieu » avec la moitié des demandeurs d'emploi indemnisés qui gagne moins et l'autre moitié qui gagne plus. Quand l'écart entre la médiane et la moyenne est grand, la distribution des montants est inégale avec des hauts revenus qui peuvent peser plus dans la moyenne et donc la tirer vers le haut. L'inverse existe aussi avec des petits revenus qui peuvent la tirer vers le bas.

REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS

- Assurance chômage : allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), ARE intermittents du spectacle, ARE différée, Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI), Allocation Des Démissionnaires (ADM), Allocation des Travailleurs Indépendants Formation (ATIF), Allocation des Démissionnaires Formation (ADMF), Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation) (ASP), ASP taux ARE (y compris formation)

- Etat : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF), Allocation Temporaire d'Attente (ATA 2, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)

- Autres : Convention de gestion France Travail (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF)

Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à France Travail. La RFFT est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par France Travail ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Directrice de la publication
Laurence HURNI

Directeur de la rédaction
Stephan JOLY

Réalisation
Direction de la Performance, Service statistiques

France Travail Île-de-France
Immeuble Terra NOVA II, 15 rue Henri Rol-Tanguy
93 100 Montreuil

francetravail.org